



Fleuriste (H/F/X)

Nature - Jardins

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Tu souhaites exprimer ta créativité tout en restant connecté à la nature ? Cette formation riche en couleurs mélange **beauté, nature, création et d'agréables fragrances**.

La Fleuriste et le Fleuriste créent, réalisent et vendent des arrangements de fleurs et de plantes naturelles, séchées ou artificielles. Au quotidien, ils composent divers bouquets, montages, couronnes, gerbes et autres créations florales. Sélection des fleurs et plantes, choix des couleurs, des variétés, ils gèrent les stocks liés à leurs créations mais aussi les aspects commerciaux de leur boutique.

Au cours de cette formation en apprentissage, tu apprendras toutes les techniques et compétences nécessaires au métier de Fleuriste :

Création et conception : les Fleuristes s'efforcent de concevoir des arrangements nouveaux et esthétiques qui sauront plaire à la clientèle. En fonction de besoins spécifiques, ils créent des compositions florales pour différents événements : mariage, funérailles, réception, décoration...

Présentation : les Fleuristes préparent, assortissent, présentent et mettent en valeur les fleurs et plantes, notamment via l'étalage. Ils veillent à entretenir les plantes et les fleurs en magasin afin d'offrir des produits de qualité.

Conseil et vente : les Fleuristes sont capables de vendre leurs différents produits. Ils apprenant à fixer les prix de leurs créations et de leurs marchandises. Lors de la vente, ils apportent des conseils d'entretien et de conservation aux clients.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel florissant, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir/alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée chez un fleuriste

Employé / Employée dans une jardinerie

Responsable du rayon floral dans une grande surface

Débouché(s) future(s) formation(s)

Fleuriste (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/fleuriste>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Créativité Activités variées

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le Fleuriste et la Fleuriste doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières, joyeuses ou tristes, fournisseurs...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des formules et montages à des clients, il faut donc leur montrer, les informer et tenter de les convaincre.

Passion et sens de l'esthétisme : ce métier requiert une passion envers les fleurs et les plantes, vous les connaissez, connaissez leurs particularités et les subliment dans des compositions.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir pour l'un ou l'autre événement festif ou tragique, parfois à des horaires particuliers, en déplacement.

Rigueur et discipline : vous vendez des produits qui peuvent être périssables, vous veillez donc à une conservation et un entretien optimal. Vous respectez toutes les normes d'hygiène.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administratif.

Programme

1ère année :

- R05/1 Réaliser des arrangements floraux simples (70h)
- R05/1 Participer à la gestion de la marchandise (78h)
- R05/1 Vendre la marchandise (20h)
- R05/1 Participer à la gestion des locaux et du matériel (6h)
- R05/1 S'insérer dans la vie professionnelle (6h)

2ème année :

- R05/2 Vendre la marchandise (16h)
- R05/2 Réaliser des arrangements floraux simples (54h)
- R05/2 Participer à la gestion de la marchandise (44h)
- R05/2 Participer à la gestion des locaux et du matériel (6h)

3ème année :

- R05/3 Participer à la décoration florale d'un lieu (14h)
 - R05/3 Participer à la gestion de la marchandise (42h)
 - R05/3 Réaliser des arrangements floraux simples (42h)
 - R05/3 S'insérer dans la vie professionnelle (4h)
 - R05/3 Vendre la marchandise (10h)
 - R05/3 Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)
-

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **vos parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

centre.perwez@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!